



Une société d'*ATCO*

CU INC. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière.....	2
Rapport de l'auditeur indépendant.....	3
État consolidé du résultat.....	4
État consolidé du résultat global.....	5
État consolidé de la situation financière.....	6
État consolidé des variations des capitaux propres.....	7
Tableau consolidé des flux de trésorerie.....	8
Notes annexes.....	9
Renseignements généraux	
1. La société et ses activités.....	9
2. Mode de présentation.....	9
Information sur la performance financière	
3. Informations sectorielles.....	10
4. Autres coûts et charges.....	15
5. Charge d'intérêts.....	15
6. Impôt sur le résultat.....	16
Information sur la situation financière	
7. Stocks.....	17
8. Immobilisations corporelles.....	18
9. Immobilisations incorporelles.....	19
10. Dette à long terme.....	19
11. Avantages de retraite.....	20
12. Produits différés.....	21
13. Actions privilégiées et actions privilégiées de la société mère.....	22
14. Actions de catégorie A et de catégorie B.....	23
Information sur les flux de trésorerie	
15. Informations sur les flux de trésorerie.....	24
Risques	
16. Instruments financiers.....	25
17. Gestion du risque.....	26
18. Informations concernant le capital.....	28
19. Jugements, estimations et hypothèses importants.....	30
Structure du groupe	
20. Filiales.....	31
Autres renseignements	
21. Éventualités.....	32
22. Engagements.....	32
23. Transactions entre parties liées.....	33
24. Méthodes comptables.....	34

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction est responsable de la préparation des états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, qui comprennent des montants fondés sur des estimations et des jugements. La direction est également responsable de la préparation du rapport de gestion, et elle veille à leur cohérence avec les états financiers consolidés.

La direction a mis en place des systèmes de contrôle internes de la comptabilité et de la présentation de l'information financière, lesquels sont soumis à un examen périodique par les auditeurs internes de la société, afin de s'acquitter de sa responsabilité de communiquer des informations fiables et exactes. Font partie intégrante de ces systèmes de contrôle un code de déontologie et des politiques de gestion qui établissent des lignes directrices et des orientations pour les employés, ainsi qu'un système de gouvernance qui assure la surveillance des activités d'exploitation, de présentation de l'information et de gestion des risques de la société.

Les états financiers consolidés sont approuvés par le conseil d'administration sur recommandation du comité d'audit, lequel est formé exclusivement d'administrateurs indépendants. Le comité d'audit rencontre périodiquement la direction et les auditeurs indépendants afin de passer en revue les questions significatives en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, pour s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités et pour examiner et approuver les états financiers consolidés.

Nous avons retenu les services de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., auditeurs indépendants, pour effectuer l'audit des états financiers consolidés et exprimer une opinion professionnelle sur les conclusions de cet audit. Le rapport de l'auditeur indépendant au porteur d'actions figure à la page suivante. PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l. a pleinement et librement accès au comité d'audit et à la direction pour discuter de leur audit et des questions connexes.

[Original signé par N. C. Southern]

Président du conseil et chef de la direction

[Original signé par B.R. Bale]

Premier vice-président et chef des finances



Le 2 mars 2017

Rapport de l'auditeur indépendant

Au porteur d'actions de CU Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de CU Inc. et ses filiales, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 et les états consolidés du résultat, du résultat global et des variations des capitaux propres ainsi que les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de CU Inc. et ses filiales au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés
Calgary (Alberta)

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
111 5th Avenue SW, Suite 3100, Calgary, Alberta, Canada T2P 5L3
Tél. : +1 403 509 7500, Téléc. : +1 403 781 1825, www.pwc.com/ca/fr

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT

		Exercices clos les 31 décembre	
(en millions de dollars canadiens)	Note	2016	2015
Produits des activités ordinaires			
Prestation de services		2 573	2 371
Coûts et charges			
Salaires, traitements et avantages		(266)	(336)
Transport et distribution d'énergie		(197)	(176)
Entretien des immobilisations corporelles		(163)	(197)
Coûts du carburant		(12)	(14)
Achat d'électricité		(68)	(69)
Dotation aux amortissements	8, 9	(460)	(389)
Droits de franchise		(205)	(201)
Impôt foncier et autres taxes		(60)	(54)
Autre	4	(182)	(193)
		(1 613)	(1 629)
Résultat d'exploitation		960	742
Produit d'intérêts		16	14
Charge d'intérêts	5	(343)	(245)
Charges financières, montant net		(327)	(231)
Résultat avant impôt sur le résultat		633	511
Impôt sur le résultat	6	(172)	(199)
Résultat de l'exercice		461	312

Se reporter aux notes annexes.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Note	Exercices clos les 31 décembre	
		2016	2015
Résultat de l'exercice		461	312
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt sur le résultat			
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat :			
Réévaluation des prestations de retraite ¹⁾	11	3	2
Résultat global de l'exercice		464	314

1) Déduction faite d'impôts sur le résultat de (1) M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ((1) M\$ en 2015).

Se reporter aux notes annexes.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

		31 décembre	
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Note	2016	2015
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie		25	18
Créances d'exploitation		331	292
Créances d'exploitation à recevoir de la société mère et de sociétés liées	23	28	23
Stocks	7	24	31
Charges payées d'avance et autres actifs courants		17	18
		425	382
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	8	14 040	13 475
Immobilisations incorporelles	9	485	457
Avances à long terme consenties à une société liée	23	130	130
Autres actifs		13	13
Total de l'actif		15 093	14 457
PASSIF			
Passifs courants			
Dettes bancaires		1	1
Avances à court terme consenties par la société mère	23	-	26
Dettes d'exploitation et charges à payer		427	562
Dettes d'exploitation envers la société mère et des sociétés liées	23	10	12
Autres passifs courants		7	8
Dettes à long terme	10	150	-
		595	609
Passifs non courants			
Passifs d'impôt différé	6	1 076	934
Obligations au titre des avantages de retraite	11	142	141
Produits différés	12	1 652	1 587
Autres passifs		4	4
Dettes à long terme	10	7 139	6 916
Total du passif		10 608	10 191
CAPITAUX PROPRES			
Actions privilégiées	13	187	187
Actions privilégiées de la société mère	13, 23	79	79
Capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions de catégorie A et de catégorie B			
Actions de catégorie A et de catégorie B	14	1 056	1 056
Résultats non distribués		3 163	2 944
		4 219	4 000
Total des capitaux propres		4 485	4 266
Total du passif et des capitaux propres		15 093	14 457

Se reporter aux notes annexes.

[Original signé par N. C. Southern]
ADMINISTRATEUR

[Original signé par R.J. Urwin]
ADMINISTRATEUR

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Note	Actions de catégorie A et de catégorie B	Actions privilégiées	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
31 décembre 2014		1 056	266	2 896	-	4 218
Résultat de l'exercice		-	-	312	-	312
Autres éléments du résultat global		-	-	-	2	2
Profits sur les prestations de retraite virés aux résultats non distribués	11	-	-	2	(2)	-
Dividendes	13, 14	-	-	(266)	-	(266)
31 décembre 2015		1 056	266	2 944	-	4 266
Résultat de l'exercice		-	-	461	-	461
Autres éléments du résultat global		-	-	-	3	3
Profits sur les prestations de retraite virés aux résultats non distribués	11	-	-	3	(3)	-
Dividendes	13, 14	-	-	(245)	-	(245)
31 décembre 2016		1 056	266	3 163	-	4 485

Se reporter aux notes annexes.

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

		Exercices clos les 31 décembre	
(en millions de dollars canadiens)	Note	2016	2015
Activités d'exploitation			
Résultat de l'exercice		461	312
Ajustements pour rapprocher le résultat et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	15	999	933
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	15	(72)	52
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		1 388	1 297
Activités d'investissement			
Ajouts d'immobilisations corporelles		(966)	(1 207)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		7	9
Ajouts d'immobilisations incorporelles		(74)	(112)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	15	(111)	(87)
Autre		-	1
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(1 144)	(1 396)
Activités de financement			
Émission de titres de créance à long terme	10	375	650
Dividendes versés sur les actions privilégiées	13	(10)	(11)
Dividendes versés au porteur d'actions de catégorie A et de catégorie B	14	(235)	(255)
Intérêts versés		(350)	(322)
Intérêts reçus d'une société liée	23	12	12
Autre		(3)	(6)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(211)	68
Augmentation (diminution) de la trésorerie			
Solde au début de l'exercice		(9)	22
Solde à la fin de l'exercice	15	24	(9)

Se reporter aux notes annexes.

NOTES ANNEXES

31 DÉCEMBRE 2016

(sauf indication contraire, les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens)

1. LA SOCIÉTÉ ET SES ACTIVITÉS

CU Inc. a été constituée sous le régime des lois du Canada et ses titres de créance et ses actions privilégiées sont cotés à la Bourse de Toronto. L'adresse de son siège social et de son bureau principal est 700, 909 - 11th Avenue SW, Calgary (Alberta) T2R 1N6. La société est contrôlée par Canadian Utilities Limited, qui elle-même est essentiellement contrôlée par ATCO Ltd., et son actionnaire contrôlant est la famille Southern.

CU Inc. exerce ses activités dans les secteurs suivants :

- Électricité (distribution et transport d'électricité, et développement d'infrastructures électriques);
- Pipelines et liquides (transport et distribution de gaz naturel, développement d'infrastructures gazières).

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de CU Inc. et de ses filiales (voir la note 20). Dans les présents états financiers, la « société » s'entend de CU Inc. et de ses filiales.

2. MODE DE PRÉSENTATION

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), et aux interprétations de l'IFRS Interpretations Committee (« IFRIC »).

La publication des présents états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration le 2 mars 2017.

BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des obligations au titre des avantages de retraite et des passifs au titre de la rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie, qui sont comptabilisés au montant réévalué ou à la juste valeur. Les principales méthodes comptables de la société sont décrites à la note 24.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés selon la présentation adoptée pour l'exercice.

MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens. Chacune des entités de la société détermine sa propre monnaie fonctionnelle en fonction de l'environnement économique principal dans lequel elle exerce ses activités.

UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS À DES JUGEMENTS

La direction pose des jugements et fait des estimations qui pourraient avoir une incidence sur l'application des méthodes comptables, la comptabilisation des montants dans les états financiers consolidés et la comptabilisation des actifs et des passifs éventuels. La plupart du temps, ces estimations et ces jugements concernent des questions foncièrement complexes et incertaines. Les jugements et les estimations sont réévalués continuellement. Les modifications des estimations comptables sont constatées de manière prospective. Les jugements, hypothèses et estimations importants sont décrits à la note 19.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Les secteurs d'exploitation de la société sont présentés de manière conforme à l'information financière fournie à l'interne au principal décideur opérationnel, c'est-à-dire le président du conseil, le président et chef de la direction et cinq autres hauts dirigeants.

Les méthodes comptables suivies par les secteurs sont les mêmes que celles appliquées par la société, à l'exception de celles utilisées pour le calcul du résultat ajusté. Les transactions intersectorielles sont évaluées à la valeur d'échange convenue par les parties liées.

La direction a déterminé que les filiales en exploitation des secteurs à présenter ci-dessous partagent des caractéristiques économiques similaires et les a donc regroupées.

DESCRIPTION DES SECTEURS ET PRINCIPALES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Électricité	Le secteur Électricité comprend ATCO Electric Transmission et ATCO Electric Distribution. Ces entreprises fournissent des services réglementés de transport et de distribution d'électricité, ainsi que de développement des infrastructures connexes dans le nord et le centre-est de l'Alberta, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.
Pipelines et liquides	Le secteur Pipelines et liquides comprend ATCO Gas et ATCO Pipelines. Ces entreprises assurent le transport et la distribution de gaz naturel ainsi que le développement d'infrastructures gazières en Alberta et dans la région de Lloydminster en Saskatchewan.

RÉSULTATS SECTORIELS

Le tableau suivant présente les résultats par secteur d'exploitation pour les exercices clos les 31 décembre.

2016				Éliminations intersectorielle s	Chiffres consolidés
2015	Électricité	Pipelines et liquides	Siège social et autres activités		
Produits des activités ordinaires – externes	1 370	1 203	-	-	2 573
	1 245	1 126	-	-	2 371
Produits des activités ordinaires – intersectoriels	-	-	-	-	-
	-	1	-	(1)	-
Produits des activités ordinaires	1 370	1 203	-	-	2 573
	1 245	1 127	-	(1)	2 371
Charges d'exploitation ¹⁾	(441)	(712)	-	-	(1 153)
	(520)	(721)	-	1	(1 240)
Dotation aux amortissements	(289)	(171)	-	-	(460)
	(234)	(155)	-	-	(389)
Charges financières, montant net	(219)	(108)	-	-	(327)
	(132)	(99)	-	-	(231)
Résultat avant impôt sur le résultat	421	212	-	-	633
	359	152	-	-	511
Impôt sur le résultat	(114)	(58)	-	-	(172)
	(136)	(63)	-	-	(199)
Résultat de l'exercice	307	154	-	-	461
	223	89	-	-	312
Résultat ajusté	317	184	-	-	501
	248	147	-	-	395
Total de l'actif	9 883	5 157	134	(81)	15 093
	9 612	4 715	131	(1)	14 457
Dépenses en immobilisations ²⁾	470	588	-	-	1 058
	826	588	-	-	1 414

1) Compte tenu du total des coûts et des charges et compte non tenu de la dotation aux amortissements.

2) Compte tenu des ajouts d'immobilisations corporelles et incorporelles et d'intérêts de 18 M\$ incorporés au coût de l'actif pendant la construction pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 (95 M\$ en 2015).

RÉSULTAT AJUSTÉ

Le résultat ajusté correspond au résultat attribuable aux actions de catégorie A et aux actions de catégorie B, après ajustement au titre des éléments suivants :

- le moment où sont comptabilisés les produits des activités ordinaires et les charges associés aux activités à tarifs réglementés,
- les dividendes versés sur les actions privilégiées de la société,
- les profits et les pertes non récurrents,
- les pertes de valeur importantes, et
- les éléments ne faisant pas partie du cours normal des activités ou de l'exploitation courante.

Le résultat ajusté est une mesure clé du résultat sectoriel dont le principal décideur opérationnel se sert pour évaluer la performance sectorielle et affecter les ressources. Les autres comptes des états financiers consolidés n'ont pas été ajustés puisqu'ils ne sont pas utilisés à ces fins par le principal décideur opérationnel.

Le rapprochement du résultat ajusté et du résultat pour les exercices clos les 31 décembre est présenté ci-dessous.

	Électricité	Pipelines et liquides	Siège social et autres activités	Éliminations intersectorielles	Chiffres consolidés
2016					
2015					
Résultat ajusté	317	184	-	-	501
	248	147	-	-	395
Coûts de restructuration	(4)	(5)	-	-	(9)
	(25)	(31)	-	-	(56)
Activités à tarifs réglementés	(11)	(30)	-	-	(41)
	(6)	(32)	-	-	(38)
Dividendes sur actions privilégiées de la société	5	5	-	-	10
	6	5	-	-	11
Résultat de l'exercice	307	154	-	-	461
	223	189	-	-	312

Coûts de restructuration

Pour 2016, la société a comptabilisé des coûts de restructuration de 9 M\$ après impôt ne faisant pas partie du cours normal des activités (56 M\$ en 2015). Ces coûts sont principalement liés aux indemnités de cessation d'emploi associées aux suppressions de postes ainsi qu'aux résiliations de contrats de location.

Activités à tarifs réglementés

ATCO Electric et ses filiales, ATCO Electric Yukon, Northland Utilities (NWT) et Northland Utilities (Yellowknife), ainsi qu'ATCO Gas et ATCO Pipelines sont désignées collectivement les « entreprises de services publics » dans les présents états financiers consolidés.

À l'heure actuelle, les IFRS ne contiennent pas de directives précises que la société est en droit d'adopter concernant les entités à tarifs réglementés. En l'absence de telles directives, les entreprises de services publics ne comptabilisent pas les actifs et les passifs liés aux activités à tarifs réglementés comme pourraient le prescrire les décisions réglementaires. Les entreprises de services publics constatent plutôt les produits des activités ordinaires en résultat lorsque les montants sont facturés aux clients conformément à la structure tarifaire autorisée par l'organisme de réglementation. Les coûts et les charges d'exploitation sont constatés lorsqu'ils sont engagés. Les coûts engagés dans le cadre de la construction d'un actif satisfaisant aux critères de comptabilisation sont incorporés au coût des immobilisations corporelles ou incorporelles correspondantes.

La société utilise les normes publiées par le Financial Accounting Standards Board (« FASB ») des États-Unis comme autre source de principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») pour comptabiliser les activités à tarifs réglementés dans l'information financière fournie à l'interne au principal décideur opérationnel. Le principal décideur opérationnel est d'avis que le résultat présenté conformément aux normes du FASB représente mieux le résultat d'exploitation lié aux activités à tarifs réglementés de la société. Par conséquent, la société présente le résultat ajusté selon ce référentiel dans ses informations sectorielles. Les normes de comptabilité des activités à tarifs réglementés influent sur le moment où certains produits des activités ordinaires et certaines charges sont comptabilisés comparativement aux activités à tarifs non réglementés, et visent à refléter adéquatement l'incidence économique des décisions des organismes de réglementation sur les produits des activités ordinaires.

La comptabilité des activités à tarifs réglementés diffère du traitement selon les IFRS de la façon suivante :

Ajustement lié au calendrier	Éléments	Traitement selon la comptabilité des activités à tarifs réglementés	Traitement selon les IFRS
1. Produits des activités ordinaires supplémentaires facturés dans la période considérée	Frais futurs d'enlèvement et de remise en état des lieux, charges financières relatives aux grands projets d'immobilisations liés au transport et incidence du temps plus froid.	La société diffère la comptabilisation des produits des rentrées de fonds reçues avant l'engagement des dépenses.	La société comptabilise les produits des activités ordinaires lorsque les montants sont facturés aux clients et les coûts lorsqu'ils sont engagés.
2. Produits des activités ordinaires à facturer dans des périodes ultérieures	Impôt différé, paiements d'accès au réseau de transport, rendement différé relatif aux projets d'immobilisations liés au transport et incidence du temps plus chaud.	La société comptabilise les produits des activités ordinaires associés aux coûts recouvrables avant de facturer les clients	La société comptabilise les coûts lorsqu'ils sont engagés, mais elle ne comptabilise pas de recouvrement avant que les tarifs soient modifiés et que les montants soient bien recouverts par l'intermédiaire de la facturation future.
3. Décisions d'ordre réglementaire reçues	Décisions d'ordre réglementaire reçues qui touchent la période considérée et les périodes antérieures. Voir la rubrique « Décisions réglementaires » ci-après.	La société comptabilise le résultat découlant des effets d'une décision réglementaire sur la période considérée et les périodes antérieures lorsque la décision est rendue.	La société ne comptabilise pas le résultat découlant des effets d'une décision réglementaire lorsqu'elle la reçoit, les actifs et les passifs réglementaires n'étant pas comptabilisés selon les IFRS.
4. Règlement des décisions réglementaires et autres éléments	Règlement des montants à recevoir des clients ou à leur payer et autres éléments.	La société comptabilise un montant à recevoir des clients ou à leur payer à titre de réduction de ses actifs et passifs réglementaires lorsque ce montant est recouvré ou remboursé par l'intermédiaire de la facturation future.	La société comptabilise le résultat lorsque les tarifs facturés aux clients sont modifiés et que les montants sont recouverts auprès des clients ou remboursés à ceux-ci par l'intermédiaire de la facturation future.

Les ajustements temporels qui découlent des différences entre la comptabilité des activités à tarifs réglementés et les IFRS se présentent comme suit :

	2016	2015
<i>Produits des activités ordinaires supplémentaires facturés au cours de la période considérée</i>		
Frais futurs d'enlèvement et de remise en état des lieux ¹⁾	60	35
Charges financières relatives aux grands projets d'immobilisations liés au transport ²⁾	-	62
<i>Produits des activités ordinaires à facturer dans des périodes ultérieures</i>		
Impôt différé ³⁾	(87)	(158)
Incidence des températures sur les produits des activités ordinaires ⁴⁾	(28)	(20)
<i>Décisions réglementaires reçues</i>	18	67
<i>Règlement des décisions réglementaires et autres éléments</i>	(4)	(24)
	(41)	(38)

- 1) Les frais d'enlèvement et de remise en état des lieux sont facturés aux clients sur la durée d'utilité estimative des actifs connexes, en fonction de la prévision des coûts qui seront engagés dans les périodes ultérieures.
- 2) Les charges financières engagées par ATCO Electric pendant la construction de grands projets d'immobilisations liés au transport d'énergie sont facturées aux clients au moment où elles sont engagées.
- 3) L'impôt sur le résultat est facturé aux clients lorsqu'il est payé par la société.
- 4) Les tarifs clients d'ATCO Gas sont fondés sur des prévisions de températures normales. Les variations de température peuvent se traduire par le recouvrement d'un montant plus élevé ou moins élevé que prévu auprès des clients. Les produits inférieurs ou supérieurs à la normale pour la période considérée sont remboursés aux clients ou recouverts auprès de ceux-ci au cours des périodes ultérieures.

Décisions réglementaires reçues

Selon la comptabilité des activités à tarifs réglementés, la société comptabilise les produits des activités ordinaires découlant des effets d'une décision réglementaire sur la période considérée et les périodes antérieures lorsqu'elle prend connaissance de la décision. Une description des décisions d'ordre réglementaire importantes comptabilisées dans le résultat ajusté en 2016 et en 2015 est donnée ci-après.

Décision	Date	Montant	Description
1. Demande générale de hausse tarifaire d'ATCO Electric	octobre 2016	(19)	La décision concernant la demande générale de hausse tarifaire vise les activités d'ATCO Electric Transmission pour 2015, 2016 et 2017. Elle a donné lieu à des tarifs définitifs inférieurs aux tarifs provisoires approuvés pour 2015, essentiellement en raison de la baisse des coûts d'exploitation approuvés.
2. Décision concernant le coût générique du capital (« CGC ») pour la période 2016-2017	août 2016	1	La décision concernant le CGC a établi le rendement des capitaux propres (« RCP ») et les ratios réputés des actions ordinaires pour les entreprises de services publics pour 2016 et 2017. Dans le cas d'ATCO Electric Distribution et d'ATCO Gas, la décision concernant le CGC pour 2016 s'applique uniquement au mécanisme du facteur K; elle ne s'applique pas à la formule de rémunération fondée sur le rendement de base.
3. Décision concernant le coût générique du capital pour la période 2013-2015 (« CGC pour 2013 »)	mars 2015	(51)	La décision concernant le CGC pour 2013 a établi le RCP et les ratios réputés des actions ordinaires pour les entreprises de services publics de 2013 à 2015. Le RCP a été ramené de 8,75 pour cent à 8,30 pour cent et les ratios réputés des actions ordinaires ont été réduits de un pour cent par rapport aux ratios préalablement approuvés.

Décision	Date	Montant	Description
4. Décision concernant le suivi des dépenses en immobilisations	mars 2015	(16)	Les décisions concernant les demandes relatives au suivi des dépenses en immobilisations pour 2013, 2014 et 2015 comportaient notamment l'approbation du financement supplémentaire demandé au titre de la quasi-totalité des programmes de suivi des dépenses en immobilisations de la société. Cependant, ces décisions ont provoqué une baisse des taux de suivi des dépenses en immobilisations par rapport aux taux précédemment approuvés, principalement parce que l'AUC exige que les entreprises de services publics utilisent le coût réel de la dette pour fixer les taux. Or, le coût réel de la dette utilisé précédemment était inférieur au coût prévu de celle-ci.

4. AUTRES COÛTS ET CHARGES

Les autres coûts et charges comprennent les loyers, les services publics ainsi que les biens et les services tels les honoraires professionnels, les coûts liés à la sous-traitance, les dépenses technologiques, la publicité et d'autres frais généraux et frais d'administration.

5. CHARGE D'INTÉRÊTS

La charge d'intérêts découle principalement des intérêts sur les débentures à long terme. Le tableau qui suit présente les composantes de la charge d'intérêts.

	2016	2015
Dette à long terme	350	330
Charge d'intérêts nette au titre des avantages de retraite	3	3
Dotation à l'amortissement des frais de financement différés	1	1
Autre	7	6
	361	340
Moins les intérêts incorporés au coût de l'actif (note 8)	(18)	(95)
	343	245

Les coûts d'emprunt incorporés au coût des immobilisations corporelles en 2016 ont été calculés en appliquant des taux d'intérêt allant de 4,71 pour cent à 5,30 pour cent aux dépenses liées aux actifs admissibles (4,63 pour cent à 5,50 pour cent en 2015).

6. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

CHARGE D'IMPÔT

Le tableau qui suit présente les composantes de la charge d'impôt.

	2016	2015
Charge d'impôt exigible		
Charge pour l'exercice	32	10
Ajustement relatif aux exercices précédents	(1)	(1)
	31	9
Charge d'impôt différé		
Résorption de différences temporaires	139	123
Montants liés à la variation des taux d'imposition	-	67
Ajustement relatif aux exercices précédents	2	-
	141	190
	172	199

Le rapprochement de la charge d'impôt selon le taux d'imposition prévu par la loi et selon le taux d'imposition effectif est présenté ci-dessous :

	2016		2015	
Résultat avant impôt sur le résultat	633	%	511	%
Impôt sur le résultat selon les taux prévus par la loi	171	27,0	133	26,0
Variation de l'impôt différé découlant de l'augmentation du taux d'imposition provincial des sociétés	-	-	67	13,1
Autre	1	0,2	(1)	(0,2)
	172	27,2	199	38,9

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT

Le tableau suivant présente un sommaire des actifs et des passifs d'impôt inscrits à l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre.

Présentation dans l'état de la situation financière		2016	2015
Actifs d'impôt			
Exigible	Charges payées d'avance et autres actifs courants	5	9
Passifs d'impôt			
Différé	Passifs d'impôt différé	1 076	934

IMPÔT DIFFÉRÉ

Le tableau qui suit présente l'évolution des passifs d'impôt différé :

Variations	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Pertes fiscales reportées en avant et crédits d'impôt	Obligations au titre des avantages de retraite	Autre	Total
31 décembre 2014	719	85	(34)	(34)	7	743
Montant porté au débit (crédit) du résultat	205	16	(57)	(4)	30	190
Montant porté au débit des autres éléments du résultat global	-	-	-	1	-	1
Autre	-	-	-	1	(1)	-
31 décembre 2015	924	101	(91)	(36)	36	934
Montant porté au débit (crédit) du résultat	120	15	15	(1)	(8)	141
Montant porté au débit des autres éléments du résultat global	-	-	-	1	-	1
31 décembre 2016	1 044	116	(76)	(36)	28	1 076

De l'avis de la société, aucun de ses passifs d'impôt différé ne se résorbera au cours des douze prochains mois.

À la clôture de 2016, la société avait constaté des pertes autres qu'en capital et des crédits d'impôt de 281 M\$ qui expireront entre 2033 et 2036, au titre desquels la société a comptabilisé des actifs d'impôt différé de 76 M\$.

7. STOCKS

Le tableau suivant présente les stocks au 31 décembre :

	2016	2015
Gaz naturel et carburant en stock	9	15
Matières premières et consommables	14	15
Travaux en cours	1	1
	24	31

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, le montant des stocks comptabilisé dans les charges s'élevait à 5 M\$ (6 M\$ en 2015).

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La société continue de faire des investissements importants dans les infrastructures de services publics en Alberta, en particulier dans des installations de transport d'électricité. Le tableau suivant présente un rapprochement des variations de la valeur comptable des immobilisations corporelles :

	Services publics, distribution et transport	Terrains et immeubles	Travaux de construction en cours	Autre	Total
Coût					
31 décembre 2014	12 479	547	2 305	565	15 896
Ajouts	285	10	1 016	-	1 311
Transferts	2 710	37	(2 794)	47	-
Retraits et cessions	(73)	(4)	-	(13)	(90)
Transfert à une société liée	-	(10)	(4)	-	(14)
31 décembre 2015	15 401	580	523	599	17 103
Ajouts	354	2	690	1	1 047
Transferts	688	8	(736)	40	-
Retraits et cessions	(153)	(5)	(1)	(16)	(175)
Transfert à une société liée	-	(5)	-	-	(5)
31 décembre 2016	16 290	580	476	624	17 970
Cumul des amortissements					
31 décembre 2014	3 034	122	-	204	3 360
Dotation aux amortissements	327	8	-	27	362
Retraits et cessions	(73)	(4)	-	(13)	(90)
Transfert à une société liée	-	(4)	-	-	(4)
31 décembre 2015	3 288	122	-	218	3 628
Dotation aux amortissements	380	15	-	31	426
Retraits et cessions	(101)	(5)	-	(16)	(122)
Transfert à une société liée	-	(2)	-	-	(2)
31 décembre 2016	3 567	130	-	233	3 930
Valeur comptable nette					
31 décembre 2015	12 113	458	523	381	13 475
31 décembre 2016	12 723	450	476	391	14 040

Les ajouts d'immobilisations corporelles comprennent des intérêts incorporés au coût de l'actif pendant la construction de 18 M\$ (95 M\$ en 2015) pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Dans le cadre de l'intégration des services de transport de gaz naturel en Alberta, ATCO Pipelines et NOVA Gas Transmission Ltd. ont échangé leur participation dans certains pipelines de gaz naturel et installations connexes en 2016. La valeur comptable nette des actifs transférés s'est chiffrée à 51 M\$, contre des actifs reçus de 65 M\$, ce qui a donné lieu à une augmentation de 14 M\$ de la valeur comptable nette des actifs de services publics, de transport et de distribution. Les actifs nets acquis ont été réglés en trésorerie.

9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles représentent essentiellement des logiciels qui ne sont pas directement attribuables à l'exploitation des immobilisations corporelles et des droits fonciers. Le tableau suivant présente un rapprochement des variations de la valeur comptable des immobilisations incorporelles :

	Logiciels	Droits fonciers	Autre	Total
Coût				
31 décembre 2014	418	229	9	656
Ajouts	40	73	-	113
Cessions	(4)	-	-	(4)
31 décembre 2015	454	302	9	765
Ajouts	51	24	-	75
Cessions	-	(2)	-	(2)
31 décembre 2016	505	324	9	838
Amortissement cumulé				
31 décembre 2014	239	32	2	273
Dotation à l'amortissement	35	3	1	39
Cessions	(4)	-	-	(4)
31 décembre 2015	270	35	3	308
Dotation à l'amortissement	41	4	-	45
31 décembre 2016	311	39	3	353
Valeur comptable nette				
31 décembre 2015	184	267	6	457
31 décembre 2016	194	285	6	485

10. DETTE À LONG TERME

Le tableau qui suit présente l'encours de la dette à long terme au 31 décembre :

	Taux d'intérêt effectif	2016	2015
Débetures de CU Inc. – non garanties	4,982 % (2015 – 5,046 %)	7 325	6 950
<i>(l'intérêt correspond au taux moyen pondéré en fonction du solde du montant de capital)</i>			
Autre obligation à long terme de CU Inc., échéant en juin 2018 – non garantie	2,700 %	3	3
Moins les frais de financement différés		(39)	(37)
		7 289	6 916
Moins la partie courante		(150)	-
		7 139	6 916

Émissions de débentures

En 2016, la société a émis des débentures à 3,763 pour cent échéant le 19 novembre 2046 et totalisant 375 M\$ (en 2015, émission de débentures à 3,964 pour cent échéant le 27 juillet 2045 et totalisant 400 M\$ ainsi que de débentures à 4,211 pour cent échéant le 29 octobre 2055 et totalisant 250 M\$).

11. AVANTAGES DE RETRAITE

La société offre, avec Canadian Utilities Limited et ses filiales, des régimes de retraite agréés à prestations définies et à cotisations définies à la plupart de ses employés. Elle offre également d'autres avantages postérieurs à l'emploi, principalement sous la forme de régimes de soins de santé, d'assurance soins dentaires et d'assurance vie, aux retraités et aux personnes à leur charge. Les régimes de retraite à prestations définies prévoient le service d'une rente en fonction des années de service et du salaire moyen de fin de carrière. Depuis 1997, les nouveaux employés participent automatiquement au régime à cotisations définies.

La société offre également, avec Canadian Utilities Limited et ses filiales, des régimes de retraite à prestations définies non agréés et non capitalisés à certains dirigeants et employés clés.

L'information relative à l'ensemble des régimes, pris collectivement, figure dans les états financiers consolidés de Canadian Utilities Limited pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Les cotisations au régime collectif, lequel est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations définies, sont passées en charges au fur et à mesure qu'elles sont versées. Les régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi et les régimes de retraite collectifs à prestations définies non agréés, que la société capitalise à même ses produits généraux, sont administrés conjointement avec Canadian Utilities Limited et ses filiales. Dans le cas des régimes de retraite à prestations définies non agréés, la cotisation de la société est fixée selon un pourcentage du coût total des régimes.

RÉGIMES DE RETRAITE DE LA SOCIÉTÉ

L'information relative à la participation de la société aux régimes de retraite collectifs se présente comme suit :

	2016		2015	
	Régimes de prestations de retraite	RAAPE	Régimes de prestations de retraite	RAAPE
Coût des régimes				
Coût des régimes à prestations définies	29	5	37	5
Coût des régimes à cotisations définies	21	-	24	-
Coût total	50	5	61	5
Moins la tranche capitalisée	28	3	35	3
Coût net constaté	22	2	26	2
Obligations au titre des prestations constituées				
Début de l'exercice	46	95	44	97
Coût des régimes à prestations définies	29	5	37	5
Versements de prestations	(4)	(3)	(4)	(3)
Cotisations versées aux régimes à prestations définies	(22)	-	(32)	-
(Gains) pertes actuariels	(2)	(2)	1	(4)
Fin de l'exercice	47	95	46	95

HYPOTHÈSES MOYENNES PONDÉRÉES

Les hypothèses importantes utilisées pour établir le coût des régimes de prestations et l'obligation au titre des prestations constituées se présentent comme suit :

	2016		2015	
	Régimes de prestations de retraite	RAAPE	Régimes de prestations de retraite	RAAPE
Coût des régimes de prestations				
Taux d'actualisation pour l'exercice	4,10 %	4,10 %	4,00 %	4,00 %
Augmentation moyenne des salaires pour l'exercice ¹⁾	1,50 %	s. o.	3,25 %	s. o.
Obligations au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation au 31 décembre	3,90 %	3,90 %	4,10 %	4,10 %
Taux d'inflation à long terme	2,00 %	s. o.	2,00 %	s. o.
Tendance des coûts des soins de santé :				
Coûts des médicaments ²⁾	s. o.	5,57 %	s. o.	5,70 %
Autres frais médicaux	s. o.	4,50 %	s. o.	4,50 %
Frais dentaires	s. o.	4,00 %	s. o.	4,00 %

1) Le taux de croissance moyen hypothétique des salaires est de 1,50 pour cent pour 2016 à 2018 et de 2,50 pour cent par la suite.

2) La société utilise un taux tendanciel graduel du coût des médicaments qui présume un taux de 4,50 pour cent en 2024.

CAPITALISATION

En 2016, une évaluation actuarielle aux fins de capitalisation au 31 décembre 2015 a été réalisée à l'égard des régimes de retraite à prestations définies agréés. Les cotisations pour 2017 sont estimées à 22 M\$. La prochaine évaluation actuarielle aux fins de capitalisation doit être réalisée au 31 décembre 2018.

12. PRODUITS DIFFÉRÉS

Les produits différés tirés des apports de clients et d'autres sources se présentent comme suit :

	2016	2015
Apports de clients	1 638	1 587
Autre	14	-
	1 652	1 587

APPORTS DE CLIENTS

Les apports de clients des services publics affectés à l'agrandissement des installations sont inclus dans les produits différés et comptabilisés à titre de produit des activités ordinaires sur la durée d'utilité de l'actif auquel ils se rapportent. Les variations des produits différés tirés des apports de clients sont présentées ci-dessous.

	2016	2015
Début de l'exercice	1 587	1 454
Apports de clients reçus	98	177
Dotations à l'amortissement	(47)	(44)
Fin de l'exercice	1 638	1 587

13. ACTIONS PRIVILÉGIÉES ET ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Autorisées et émises

Autorisées : nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en séries.

Émises	2016		2015	
	Actions	Montant	Actions	Montant
Actions privilégiées rachetables à dividende cumulatif				
Série 1, 4,60 %	4 600 000	115	4 600 000	115
Série 4, 2,24 % ¹⁾	3 000 000	75	3 000 000	75
Frais d'émission		(3)		(3)
		187		187

1) En date du 1^{er} juin 2016, le taux de dividende annuel applicable aux actions privilégiées de série 4 a été rajusté et fixé à 2,24 pour cent pour la période de cinq ans commençant le 1^{er} juin 2016. Avant le 1^{er} juin 2016, le taux de dividende annuel était de 3,80 pour cent.

Droits et privilèges

Actions privilégiées	Valeur de rachat ¹⁾	Dividende trimestriel ²⁾	Prime sur rajustement de taux ³⁾	Date de rachat/ conversion	Convertible en
Série 1	25,00	0,2875	Taux non rajustable	Actuellement rachetable	Non convertible
Série 4	25,00	0,1401875	1,36 %	1 ^{er} juin 2021 ⁴⁾	Série 5 ⁵⁾

1) Plus les dividendes cumulés et impayés.

2) Cumulatif, payable chaque trimestre selon ce que déclare le conseil.

3) Le taux de dividende est rajusté à la date de rachat ou de conversion et tous les cinq ans par la suite pour correspondre au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada majoré de la prime sur rajustement indiquée.

4) Rachetable par la société ou convertible par le porteur à la date indiquée et tous les cinq ans par la suite.

5) En cas de conversion, les porteurs auront le droit de recevoir des dividendes trimestriels à taux variable correspondant au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada majoré de la prime sur révision indiquée. Les porteurs ont l'option de convertir leurs actions pour revenir à la série d'actions privilégiées initiale lors des dates de rachat ultérieures.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

Autorisées et émises

Autorisées : nombre illimité d'actions privilégiées de second rang pouvant être émises en séries.

Émises	2016		2015	
	Actions	Montant	Actions	Montant
Actions privilégiées perpétuelles de second rang à dividende cumulatif				
Série V, 4,00 %	3 176 578	79	3 176 578	79

Droits et privilèges

Les actions privilégiées perpétuelles de second rang à dividende cumulatif de série V sont rachetables au gré de la société le 3 octobre 2017, à leur valeur attribuée majorée des dividendes cumulés et impayés.

DIVIDENDES

Les dividendes en trésorerie déclarés et versés se présentent comme suit :

(dollars par action)	2016	2015
Actions privilégiées rachetables à dividende cumulatif		
Série 1, 4,60 %	1,1500	1,1500
Série 4, 2,24 %	0,7554	0,9500
Actions privilégiées perpétuelles de second rang à dividende cumulatif		
Série V, 4,00 %	1,0000	1,0000

Le versement de dividendes est laissé à la discrétion du conseil d'administration et dépend de la situation financière de la société et d'autres facteurs.

Le 12 janvier 2017, la société a déclaré des dividendes admissibles pour le premier trimestre de 0,2875 \$ par action privilégiée de série 1 et de 0,1402 \$ par action privilégiée de série 4.

14. ACTIONS DE CATÉGORIE A ET DE CATÉGORIE B

Le tableau qui suit présente le nombre et le montant en dollars des actions de catégorie A sans droit de vote et des actions ordinaires de catégorie B en circulation au 31 décembre 2016.

	Actions de catégorie A sans droit de vote		Actions ordinaires de catégorie B		Total	
	Actions	Montant	Actions	Montant	Actions	Montant
Autorisées :	Illimitées		Illimitées			
Émises et en circulation :						
31 décembre 2015 et 2016	3 570 322	654	2 188 262	402	5 758 584	1 056

Les actions de catégorie A et de catégorie B n'ont pas de valeur nominale.

En 2016, la société a déclaré et versé des dividendes en trésorerie de 40,81 \$ par action de catégorie A sans droit de vote et par action ordinaire de catégorie B (44,28 \$ en 2015). Le versement de dividendes est laissé à la discrétion du conseil d'administration et dépend de la situation financière de la société et d'autres facteurs.

15. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

AJUSTEMENTS POUR RAPPROCHER LE RÉSULTAT ET LES FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Le tableau suivant présente les ajustements visant le rapprochement du résultat et des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

	2016	2015
Dotation aux amortissements	460	389
Impôt sur le résultat	172	199
Apports de clients des services publics affectés à l'agrandissement des installations	98	177
Dotation à l'amortissement des apports de clients	(47)	(44)
Charges financières, montant net	327	231
Impôt sur le résultat payé	(27)	(18)
Autre	16	(1)
	999	933

VARIATIONS DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

Les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement sont résumées ci-après.

	2016	2015
Activités d'exploitation		
Créances d'exploitation	(58)	22
Créances d'exploitation à recevoir de la société mère et de sociétés liées	(5)	7
Stocks	3	-
Charges payées d'avance et autres actifs courants	(2)	1
Dettes d'exploitation et charges à payer	(5)	14
Dettes d'exploitation envers la société mère et des sociétés liées	(2)	-
Autres passifs courants	(3)	8
	(72)	52
Activités d'investissement		
Stocks	1	29
Dettes d'exploitation et charges à payer	(112)	(116)
	(111)	(87)

SITUATION DE TRÉSORERIE

Dans le tableau consolidé des flux de trésorerie au 31 décembre, la trésorerie se ventile comme suit :

	2016	2015
Trésorerie	25	18
Dette bancaire	(1)	(1)
Avances à court terme consenties par la société mère	-	(26)
	24	(9)

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers sont évalués au coût amorti ou à la juste valeur. La juste valeur correspond au montant estimatif auquel un instrument financier pourrait être échangé aux termes d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties compétentes agissant en toute liberté. L'établissement de la juste valeur requiert de la direction qu'elle exerce son jugement. Les méthodes d'évaluation ayant servi à déterminer la juste valeur des instruments financiers et leur niveau dans la hiérarchie des justes valeurs sont décrites dans le tableau ci-dessous.

Instrument financiers	Méthode d'évaluation de la juste valeur
Évalués au coût amorti	
Trésorerie, créances d'exploitation, créances d'exploitation à recevoir de la société mère et de sociétés liées, dette bancaire, avances à court terme consenties par la société mère, dettes d'exploitation et charges à payer et dettes d'exploitation envers la société mère et des sociétés liées	Avoisine la valeur comptable en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.
Avances à long terme consenties à une société liée et dette à long terme	Établie au moyen des prix cotés sur les marchés pour des émissions identiques ou semblables. Lorsqu'il n'existe pas de prix de marché, la juste valeur est estimée au moyen d'une analyse des flux de trésorerie actualisés fondée sur les taux d'emprunt actuels de la société pour des instruments d'emprunt similaires (niveau 2).

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments financiers de la société évalués au coût amorti :

Évaluations récurrentes	Note	2016		2015	
		Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers					
Avances à long terme consenties à une société liée	23	130	166	130	173
Passifs financiers					
Dette à long terme	10	7 289	8 193	6 916	7 638

COMPENSATION DES ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers suivants font l'objet d'une compensation ou sont assujettis à des conventions-cadres de compensation juridiquement exécutoires et des accords similaires.

Actifs financiers	2016			2015		
	Montant brut	Montant brut compensé	Montant net comptabilisé	Montant brut	Montant brut compensé	Montant net comptabilisé
Créances d'exploitation	66	(19)	47	64	(26)	38

17. GESTION DU RISQUE

RISQUES FINANCIERS

La société est exposée à divers risques associés à l'utilisation d'instruments financiers, à savoir le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité. Il incombe au conseil d'administration de la société de comprendre les principaux risques liés aux activités qu'exerce la société, d'atteindre un bon équilibre entre les risques courus et le rendement éventuel pour les actionnaires et de confirmer que des contrôles ont été mis en place pour suivre et gérer efficacement ces risques en vue de la viabilité à long terme de la société. Le conseil a constitué le comité d'audit, qui passe en revue les risques importants associés au rendement futur, à la croissance et aux occasions perdues cernés par la direction et qui sont susceptibles d'influer sensiblement sur la capacité de la société d'atteindre ses cibles stratégiques ou d'exploitation. Il incombe à ce comité de confirmer que la direction a mis en place des mesures pour atténuer les risques repérés.

Les sources de risque et la façon de gérer chacun des risques sont décrites ci-après.

RISQUE DE MARCHÉ

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. La société est exposée au risque de change découlant des instruments financiers libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle d'un établissement. La majeure partie de ce risque de change est attribuable à l'exposition au dollar américain. La société neutralise en partie la volatilité des taux de change en ayant recours à des contrats dérivés de change. La société a pour politique de gestion du risque de couvrir toutes les opérations importantes qui comportent un risque de change découlant de la vente ou de l'achat de biens et de services lorsque les produits ou les coûts sont libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'entreprise partie à l'opération.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit s'entend du risque que la société subisse une perte financière parce qu'une contrepartie n'a pas rempli ses obligations contractuelles. La société est exposée au risque de crédit découlant de la trésorerie et des créances d'exploitation. L'exposition au risque de crédit correspond à la valeur comptable totale de ces instruments financiers inscrite à l'état de la situation financière.

La société gère le risque de crédit relatif à la trésorerie au moyen de placements en instruments émis par des institutions financières solvables et en instruments à court terme émis par le gouvernement fédéral.

La société n'affiche aucune concentration du risque de crédit auprès d'une contrepartie donnée. Le risque de crédit associé aux créances d'exploitation est atténué grâce au maintien d'une clientèle vaste et diversifiée et aux garanties sous forme, par exemple, de lettres de crédit. Les entreprises de services publics peuvent également recouvrer un montant estimatif au titre des créances douteuses par l'entremise des tarifs facturés aux clients et peuvent demander le recouvrement, également par l'entremise des tarifs facturés aux clients, de toute perte attribuable aux détaillants qui dépasse le montant couvert par la sûreté fournie par le détaillant conformément à la réglementation provinciale. Au 31 décembre 2016, la société détenait des lettres de crédit de 208 M\$ relativement aux créances de certaines contreparties (205 M\$ en 2015). La société a également conclu des ententes de garantie avec Centrica plc. en lien avec les activités de détail du secteur de l'approvisionnement en énergie réalisées par Direct Energy (voir la note 21).

Les créances d'exploitation ne sont pas productives d'intérêts et sont généralement exigibles dans les 30 à 90 jours. La provision pour créances irrécouvrables s'est élevée à moins de 1 M\$ en 2016 et en 2015.

L'analyse chronologique des créances clients en souffrance mais non douteuses s'établit comme suit aux 31 décembre :

	2016	2015
De 30 à 90 jours	1	1
Plus de 90 jours	1	1
	2	2

Aucune autre dépréciation des créances d'exploitation n'a été identifiée.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité s'entend du risque que la société ne soit pas en mesure d'honorer les obligations financières associées à ses passifs financiers réglés en trésorerie ou au moyen d'un autre actif financier. Le risque de liquidité découle des besoins de financement généraux de la société et de la gestion de ses actifs, de ses passifs et de sa structure du capital. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation comblent une part importante des besoins de liquidités de la société. Pour satisfaire ses besoins de trésorerie supplémentaires, la société a recours à ses soldes de trésorerie existants, à des emprunts bancaires et à l'émission de titres de créance à long terme ainsi que d'actions de catégorie A et de catégorie B. La société a recours au papier commercial et aux emprunts bancaires à court terme aux termes de ses facilités de crédit disponibles afin de se donner la marge de manœuvre dont elle a besoin pour respecter l'échéancier des emprunts à long terme et s'acquitter des montants à payer sur ceux-ci.

Facilités de crédit

La société dispose des facilités de crédit suivantes, lesquelles lui permettent d'obtenir du financement destiné à répondre à ses besoins généraux d'exploitation :

	2016			2015		
	Total	Montant utilisé	Montant disponible	Total	Montant utilisé	Montant disponible
Facilités engagées à long terme	900	-	900	900	-	900
Facilités non engagées	128	59	69	128	46	82
	1 028	59	969	1 028	46	982

L'échéance des facilités de crédit à long terme engagées est dans plus de un an. Les facilités de crédit non engagées n'ont pas d'échéance fixe et le prêteur peut exiger un remboursement en tout temps.

Les facilités de crédit utilisées au 31 décembre se ventilent comme suit :

	2016	2015
Dette bancaire courante	1	1
Lettres de crédit	58	45
	59	46

Papier commercial

La société est autorisée à émettre du papier commercial pour 700 M\$ aux termes de ses facilités de crédit engagées à long terme.

Analyse des échéances des obligations financières

Le tableau qui suit présente une analyse des échéances contractuelles résiduelles au 31 décembre 2016 des passifs financiers de la société, selon les flux de trésorerie non actualisés prévus aux contrats.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022 et par la suite
Dette bancaire	1	-	-	-	-	-
Dettes d'exploitation et charges à payer	427	-	-	-	-	-
Dettes d'exploitation envers la société mère et des sociétés liées	10	-	-	-	-	-
Dette à long terme						
Capital	150	3	480	100	160	6 435
Charge d'intérêts	361	353	336	321	303	6 331
	949	356	816	421	463	12 766

18. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

Les objectifs de gestion du capital de la société sont les suivants :

1. Assurer la continuité de l'exploitation de la société, afin qu'elle puisse continuer de fournir des rendements aux porteurs d'actions et des avantages aux autres parties prenantes.
2. Maintenir d'excellentes cotes de solvabilité afin d'avoir un accès efficace et économique aux fonds requis pour ses activités et sa croissance.
3. Respecter la structure du capital approuvée par l'AUC pour les entreprises de services publics.

Dans la gestion de sa structure du capital, la société tient compte de l'incidence des décisions de l'AUC touchant ses filiales, de même que des variations des conditions économiques et des risques influant sur ses activités. La société peut ajuster les dividendes versés au porteur d'actions, émettre ou racheter des actions de catégorie A et de catégorie B, et émettre ou racheter des actions privilégiées, ainsi qu'émettre ou rembourser des titres de créance à long terme. Les décisions relatives au financement sont fondées sur les évaluations effectuées par la direction en fonction des objectifs de la société dans le but de gérer le risque financier de l'ensemble de la société.

Si les entreprises de services publics visent un financement qui est conforme à la structure du capital approuvée par l'AUC, la société dans son ensemble n'est pas restreinte de la même manière. La société établit sa structure du capital en fonction du risque de manière à assurer la réalisation des objectifs financiers et d'exploitation, tout en tenant compte des décisions de l'organisme de réglementation.

La société gère également son capital de façon à respecter les clauses restrictives habituelles relativement à sa dette à long terme. Aux termes d'une clause restrictive de nature financière commune liée à une partie substantielle des débetures et des facilités de crédit de la société, le total de la dette divisé par le total des capitaux permanents doit donner un ratio inférieur à 75 pour cent. Pour la société, le total de la dette se compose de la dette bancaire et de la dette à long terme (y compris la partie courante). Le total de ses capitaux permanents se compose des actions de catégorie A et de catégorie B, des résultats non distribués, des actions privilégiées et du total de la dette. La direction maintient un ratio d'endettement bien en deçà de 75 pour cent de manière à garder l'accès à un financement économique.

Le ratio d'endettement n'a pas un sens normalisé en vertu des IFRS et peut ne pas être comparable à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. De plus, les définitions du total de la dette et du total des capitaux permanents varient légèrement dans les accords liés à la dette de la société.

Les capitaux permanents de la société au 31 décembre sont présentés ci-après :

	2016	2015
Dette bancaire	1	1
Avances à court terme consenties par la société mère	-	26
Dette à long terme	7 289	6 916
Total de la dette	7 290	6 943
Actions de catégorie A et de catégorie B	1 056	1 056
Résultats non distribués	3 163	2 944
Actions privilégiées	187	187
Actions privilégiées de la société mère	79	79
Total des capitaux propres	4 485	4 266
Total des capitaux permanents	11 775	11 209
Ratio d'endettement	62 %	62 %

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la société respectait les exigences en matière de capital imposées par des tiers, y compris les clauses restrictives relatives aux débetures et aux facilités de crédit. La société continuera d'évaluer sa structure du capital et ses objectifs en fonction de toute décision rendue ultérieurement par l'AUC.

19. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES IMPORTANTS

Les jugements, les estimations et les hypothèses importants de la société sont présentés ci-après.

JUGEMENTS COMPTABLES IMPORTANTS

Dépréciation des actifs à long terme

Pour déterminer si un actif est déprécié ou non, des signes de dépréciation sont pris en compte. Un rendement très faible par rapport aux résultats d'exploitation passés ou projetés, des changements importants dans l'utilisation d'un actif ou dans la stratégie commerciale globale de la société, des tendances sectorielles ou économiques défavorables importantes ou des décisions défavorables des organismes de réglementation figurent parmi les facteurs pouvant indiquer une dépréciation. Les événements indiquant une dépréciation peuvent être clairement identifiables ou fondés sur une série d'événements qui, s'ils sont pris isolément, sont sans conséquence, et qui surviennent au cours d'une période donnée. La société surveille continuellement ses installations d'exploitation ainsi que les marchés et le contexte commercial dans lesquels elle évolue. Elle formule des jugements et des appréciations concernant les conditions et les événements afin de conclure s'il y a ou non une possibilité de dépréciation.

Immobilisations corporelles et incorporelles

La société pose des jugements pour : évaluer la nature des coûts devant être incorporés au coût de l'actif et la période au cours de laquelle ils sont incorporés en ce qui concerne l'achat ou la construction d'un actif; évaluer le niveau approprié de séparation en composantes lorsqu'un actif est constitué de composantes individuelles pour lesquelles différentes méthodes d'amortissement et durées d'utilité sont appropriées; distinguer les révisions majeures devant être incorporées au coût de l'actif des activités de réparation et d'entretien devant être passées en charges; et déterminer les durées d'utilité au cours desquelles les actifs sont amortis.

Impôt sur le résultat

La société pose des jugements en ce qui concerne la modification des lois, règlements et interprétations fiscaux. Elle doit aussi exercer son jugement pour estimer les issues probables et le moment où les différences temporaires se résorberont et déterminer si les actifs d'impôt pourront ou non être réalisés.

À l'égard des situations pour lesquelles les lois fiscales applicables prêtent à interprétation, la direction revoit périodiquement les positions prises dans les déclarations de revenus et comptabilise des provisions au besoin. Les montants comptabilisés en provision correspondent à la meilleure estimation de la direction des dépenses nécessaires à l'extinction des obligations actuelles à la date de clôture, lesquelles sont évaluées en fonction du degré de probabilité des issues possibles.

ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTES

Constatation des produits des activités ordinaires

Une estimation du volume consommé non encore facturé est prise en compte dans les produits des activités ordinaires tirés des activités réglementées de distribution de gaz naturel et d'électricité. L'estimation est établie en fonction d'une évaluation des services non facturés de distribution de gaz et d'électricité fournis aux clients. Cette estimation se fait à partir de la date des derniers relevés des compteurs en fonction des habitudes de consommation historiques. La direction exerce son jugement dans l'évaluation de la consommation estimative.

Durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles

Les durées d'utilité sont estimées d'après les faits actuels et les résultats passés, compte tenu de la durée matérielle prévue de l'immobilisation, des contrats et accords de vente à long terme en vigueur, de la demande actuelle et prévue et de l'obsolescence technologique éventuelle.

Dépréciation des actifs à long terme

La société surveille continuellement ses actifs à long terme ainsi que les marchés et le contexte commercial dans lesquels elle évolue afin de déceler des indications de dépréciation. Au besoin, la société estime le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») afin d'établir si une perte de valeur sera constatée. Ces estimations reposent sur des hypothèses concernant le prix auquel les actifs de l'UGT pourraient être obtenus, ou les flux de trésorerie futurs qui seront générés par l'UGT, ainsi que le taux d'actualisation approprié. Des modifications ultérieures de ces estimations ou hypothèses pourraient avoir une incidence importante sur la valeur comptable des actifs compris dans l'UGT.

Avantages de retraite

La société consulte des actuaires qualifiés pour la formulation des hypothèses utilisées pour estimer les obligations au titre des avantages de retraite et le coût des régimes pour la période. Ces hypothèses correspondent à la meilleure estimation que fait la direction du taux d'inflation à long terme, de la progression des salaires prévue, de l'âge de départ à la retraite, du taux d'actualisation, des taux tendanciels de croissance du coût des soins de santé, de l'espérance de vie et des taux de cessation d'emploi. Le taux d'actualisation est établi en fonction des rendements de marché des obligations de sociétés de grande qualité. Comme le taux d'actualisation est fondé sur les rendements courants, il n'est pas nécessairement indicatif des rendements futurs. Les principales hypothèses utilisées pour établir le coût et les obligations au titre des avantages de retraite sont présentées à la note 11.

Impôt sur le résultat

La direction revoit périodiquement les positions prises dans les déclarations de revenus à l'égard des situations pour lesquelles les lois fiscales applicables prêtent à interprétation et comptabilise des provisions au besoin. Les montants comptabilisés en provision correspondent à la meilleure estimation de la direction des dépenses nécessaires à l'extinction des obligations actuelles à la date de clôture, lesquelles sont évaluées en fonction du degré de probabilité des issues possibles.

20. FILIALES

Les principales filiales en exploitation, qui sont toutes détenues en propriété exclusive, sont énumérées ci-dessous.

Principales filiales en exploitation	Établissement principal	Activité principale
ATCO Electric	Canada	Distribution et transport d'électricité et développement d'infrastructures électriques
ATCO Gas	Canada	Distribution de gaz naturel et développement d'infrastructures gazières
ATCO Pipelines	Canada	Transport de gaz naturel et développement d'infrastructures gazières

21. ÉVENTUALITÉS

Il arrive à l'occasion que les mesures réalisées par les appareils de mesure de la consommation d'électricité et de gaz soient inexactes. Les ajustements des mesures sont réglés entre les parties aux termes de la *Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz du Canada* et des règlements connexes. L'AUC peut refuser le recouvrement demandé si elle considère que les contrôles et le suivi sont inadéquats.

La société est partie à un certain nombre d'autres litiges et poursuites dans le cours normal des activités. Elle est d'avis que le passif auquel ces actions en justice pourraient ultimement donner lieu n'aura pas d'incidence significative sur ses états financiers consolidés.

En 2004, ATCO Gas et ATCO Electric ont transféré leurs activités de détail du secteur de l'approvisionnement en énergie à Direct Energy. ATCO Gas et ATCO Electric restent tenues par la loi de s'acquitter des fonctions de détail cédées à Direct Energy, notamment la fourniture de gaz naturel et d'électricité aux clients, ainsi que la facturation et l'assistance à la clientèle, en cas de défaillance de la part de Direct Energy. Dans certains cas, il y aurait recouvrement des services par ATCO Gas ou ATCO Electric sans aucun remboursement du produit du transfert à Direct Energy.

Centrica plc., société mère de Direct Energy, a fourni une garantie de 300 M\$ appuyée par une lettre de crédit de 235 M\$ au titre des obligations de Direct Energy à l'égard d'ATCO Gas et d'ATCO Electric aux termes des accords conclus dans le cadre de la transaction. Cependant, rien ne garantit que la couverture prévue aux termes de ces accords suffirait à couvrir en totalité les coûts qui pourraient découler du non-respect des obligations.

22. ENGAGEMENTS

En plus des engagements mentionnés ailleurs dans les présents états financiers, la société a conclu des contrats de location simple, des contrats d'exploitation et d'entretien et des contrats d'achat d'immobilisations corporelles. Le montant approximatif des paiements non actualisés futurs aux termes de ces contrats s'établit comme suit.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022 et par la suite
Contrats de location simple	19	18	5	4	4	10
Obligations d'achat :						
Contrats d'exploitation et d'entretien	247	239	211	73	67	170
Dépenses en immobilisations	69	-	-	-	-	-
	335	257	216	77	71	180

23. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les transactions entre la société et ses filiales ont été éliminées à la consolidation et n'apparaissent pas dans la présente note.

TRANSACTIONS AVEC LA SOCIÉTÉ MÈRE OU LA SOCIÉTÉ MÈRE ULTIME

Transaction	Comptabilisée à titre de	2016	2015
Location et utilisation d'avions et droits de signature sociale	Autres charges	19	17
	Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles	8	9
Intérêts sur les avances à court terme ¹⁾	Charge d'intérêts	1	1
Dividendes sur les actions privilégiées (note 13)	Résultats non distribués	3	3

1) Les taux d'intérêt sur les avances à court terme sont calculés au taux de financement à un jour de la Banque du Canada, majoré de la marge applicable.

TRANSACTIONS AVEC DES SOCIÉTÉS LIÉES

Transaction	Comptabilisée à titre de	2016	2015
Transport et distribution de gaz naturel et d'électricité, et services de gestion, de planification et de conception technique	Produits des activités ordinaires	60	30
	Produits différés	(14)	-
Intérêts sur les avances à long terme	Produit d'intérêts	12	12
Achat de gaz naturel	Coûts du carburant	2	2

Les sociétés liées sont des filiales de la société mère ou de la société mère ultime.

Ces transactions ont été conclues dans le cours normal des activités et évaluées à la valeur d'échange, qui correspond au montant de la contrepartie établie et convenue par les parties liées.

En août 2016, ATCO Gas a transféré des terrains et des bâtiments à ATCO Real Estate Holdings Ltd., filiale en propriété exclusive de Canadian Utilities Limited, société mère de la société. Les terrains et les bâtiments ont été transférés pour une contrepartie en trésorerie de 3 M\$.

En novembre 2015, ATCO Electric a transféré des terrains et des bâtiments à ATCO Real Estate Holdings Ltd., filiale en propriété exclusive de Canadian Utilities Limited, société mère de la société. Les terrains et les bâtiments ont été transférés pour une contrepartie en trésorerie de 9 M\$.

PRÊTS ET SOLDES ENTRE PARTIES LIÉES

Solde	Comptabilisation à titre de	2016	2015
	Créances d'exploitation à recevoir de la société mère	1	-
Créances d'exploitation à recevoir de parties liées ¹⁾	Créances d'exploitation à recevoir de sociétés liées	27	23
Avances à court terme ²⁾	Avances à court terme consenties par la société mère	-	26
Avances à long terme ³⁾	Avances à long terme consenties à une société liée	130	130
Dettes d'exploitation envers des parties liées ¹⁾	Dettes d'exploitation envers la société mère	9	12
	Dettes d'exploitation envers des sociétés liées	1	-
Actions privilégiées (note 13)	Actions privilégiées de la société mère	79	79

1) Généralement exigibles dans les 30 jours suivant la date de la transaction. Les montants en cours ne sont pas garantis, ne portent pas intérêt et sont réglés en trésorerie. Aucune provision n'a été constituée à l'égard des créances d'exploitation à recevoir de parties liées.

2) Les avances à court terme sont obtenues dans le cours normal des activités et sont généralement exigibles dans les 30 jours suivant la date de la transaction.

3) Le taux d'intérêt effectif sur les avances à long terme, pondéré selon les montants de capital en cours, était de 9,102 pour cent en 2016 et en 2015. Les avances ne sont pas garanties et sont réglées en trésorerie. Aucune provision n'a été constituée à l'égard de ces avances.

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Le tableau suivant présente l'information sur la rémunération des dirigeants.

	2016	2015
Salaires et avantages du personnel à court terme	3	3
Avantages de retraite	1	1
Rémunération fondée sur des actions	4	(2)
	8	2

Les principaux dirigeants comprennent des membres de la haute direction et les membres du conseil d'administration, soit 10 personnes au total (10 personnes en 2015).

24. MÉTHODES COMPTABLES

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Il est question de contrôle lorsque la société détient le pouvoir sur l'entité émettrice, est exposée ou a droit à des rendements variables de l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur l'entité émettrice.

Tous les soldes et transactions intragroupes ont été éliminés à la consolidation.

CONSTATATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les produits des activités ordinaires tirés des activités réglementées de distribution de gaz naturel et des activités réglementées de distribution d'électricité comprennent des charges variables et fixes. Les charges variables sont constatées en fonction des relevés des compteurs au moment de la livraison du produit aux clients et comprennent une estimation du volume consommé non encore facturé. Les charges fixes sont établies en fonction des services de distribution rendus au cours de la période.

Les produits des activités ordinaires tirés de l'utilisation des installations de transport d'électricité réglementé sont établis d'après un tarif annuel et sont constatés de façon uniforme tout au long de l'exercice.

Les produits des activités ordinaires tirés des activités réglementées de transport de gaz naturel sont constatés selon les besoins en produits des activités ordinaires (coût du service) approuvés par l'AUC.

Certains ajouts d'immobilisations corporelles, principalement par les entreprises de services publics, sont financés grâce à des apports en trésorerie non remboursables provenant de clients. Ces apports sont faits lorsque les produits des activités ordinaires estimatifs sont inférieurs au coût de la prestation des services ou lorsque du matériel spécial est nécessaire. Puisqu'ils donneront aux clients un accès continu à l'approvisionnement en gaz naturel ou en électricité, ces apports sont classés dans les produits différés et comptabilisés à titre de produits des activités ordinaires sur la durée d'utilité des actifs auxquels ils se rapportent.

AVANTAGES DU PERSONNEL À COURT TERME

Les avantages du personnel à court terme sont comptabilisés en charges au poste « Salaires, traitements et avantages » à mesure que les services sont rendus par les membres du personnel. Ces avantages comprennent les salaires, les traitements, les charges sociales, les absences à court terme rémunérées, les incitatifs et les avantages non monétaires comme la protection médicale. Les coûts des services rendus par les membres du personnel participant à la construction d'un actif satisfaisant aux critères de comptabilisation d'un actif sont pris en compte dans le coût des immobilisations corporelles ou incorporelles auxquelles ils se rapportent.

Les indemnités de cessation d'emploi sont inscrites en charges au poste « Salaires, traitements et avantages » à la première des dates suivantes : la date à laquelle la société ne peut plus retirer son offre d'indemnités et la date à laquelle elle comptabilise les coûts d'une restructuration qui inclut le versement d'indemnités de cessation d'emploi. Dans le cas d'une offre visant à encourager des départs volontaires, les indemnités de cessation d'emploi sont évaluées en fonction du nombre d'employés qui, selon toute probabilité, devraient accepter l'offre.

DROITS DE FRANCHISE

Les administrations municipales imposent des droits de franchise aux entreprises de services publics en contrepartie du droit exclusif de servir leur collectivité. Ces coûts sont imputés aux clients sous forme de tarifs qui doivent d'abord être approuvés par l'organisme de réglementation. Les produits des activités ordinaires et les charges liés aux droits de franchise sont donc comptabilisés séparément et ne sont pas constatés au montant net.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

L'impôt sur le résultat représente la somme de l'impôt exigible et de l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat, sauf s'il se rapporte à des éléments qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres.

L'impôt exigible est établi en fonction du résultat imposable au moyen de taux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture dans les territoires où la société exerce ses activités.

La méthode du report variable est utilisée pour déterminer l'impôt différé sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant dans les états financiers et leur valeur fiscale respective. L'impôt différé est calculé aux taux d'imposition qui sont censés s'appliquer dans la période au cours de laquelle l'actif d'impôt sera réalisé ou le passif d'impôt sera réglé, selon les taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Si les taux d'imposition prévus changent, l'impôt différé est ajusté selon les nouveaux taux.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés lorsque des différences temporaires découlent de la comptabilisation initiale du goodwill ou d'autres actifs ou passifs dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui n'affecte pas le résultat comptable ni le résultat imposable. L'incidence fiscale des différences temporaires liées à des participations dans des filiales n'est pas comptabilisée si la société est en mesure de contrôler la date à laquelle les différences temporaires se résorberont et qu'il est probable que les différences temporaires ne se résorberont pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que lorsqu'il est probable que des bénéfices imposables futurs, desquels les différences temporaires pourront être déduites, seront disponibles.

Les actifs et les passifs d'impôt exigible sont compensés si la société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention de régler sur une base nette ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si la société a un droit juridiquement exécutoire de déduire les actifs d'impôt des passifs d'impôt exigibles et qu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par une même administration fiscale.

STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks fongibles est établi selon la méthode du coût moyen pondéré. En ce qui a trait aux stocks non fongibles, leur coût est déterminé au moyen de l'identification spécifique de leurs coûts individuels. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts de vente variables applicables.

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, coûts de transformation et autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les coûts d'acquisition comprennent le prix d'achat, les droits de douane et les taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition de produits finis, des matières premières ou des services. Les coûts de transformation comprennent les coûts directs des matières premières et de la main-d'œuvre, ainsi que l'affectation systématique des frais généraux de production fixes et variables qui sont engagés pour transformer les matières premières en produits finis.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur comptabilisées. Le coût comprend les frais qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction de l'actif tels que les matières premières, la main-d'œuvre, les coûts d'emprunt engagés au cours de la période de construction et les services faisant l'objet de contrats. Les coûts subséquents sont incorporés à la valeur comptable de l'actif ou sont comptabilisés comme un actif distinct lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs reviendront à la société et que le coût peut être évalué de façon fiable.

Les coûts d'emprunt attribuables à une période de construction s'échelonnant sur une longue période sont ajoutés au coût de l'actif. Les charges financières incorporées sont calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif au moyen des taux demandés pour des emprunts spécifiques et d'un taux moyen pondéré pour les emprunts contractés à des fins générales. La capitalisation des intérêts commence dès que des coûts d'emprunt et des dépenses sont engagés au début de la construction et cesse lorsque la construction est pratiquement achevée.

La société ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle en ses parties significatives et amortit séparément chacune de ces parties. Les actifs sont amortis principalement selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité prévue. Les terrains et les travaux de construction en cours ne sont pas amortis.

La valeur comptable d'un actif remplacé est décomptabilisée lorsque le coût de remplacement est incorporé au coût de l'actif. Lorsqu'un actif est décomptabilisé, le profit ou la perte découlant de la décomptabilisation est comptabilisé en résultat.

Le tableau suivant présente les périodes d'amortissement pour les principales catégories d'immobilisations corporelles.

	Durée d'utilité	Durée d'utilité moyenne	Taux moyen d'amortissement
Distribution et transport des services publics :			
Équipement de transport d'électricité	17 à 66 ans	49 ans	2,0 %
Équipement de distribution d'électricité	14 à 103 ans	36 ans	2,8 %
Équipement de transport de gaz naturel	3 à 82 ans	38 ans	2,6 %
Installations et équipement de distribution de gaz naturel	10 à 57 ans	41 ans	2,5 %
Immeubles	1 à 50 ans	34 ans	2,9 %
Autre :			
Autres immobilisations corporelles	5 à 50 ans	26 ans	3,8 %

Les méthodes d'amortissement et les valeurs résiduelles estimatives ainsi que les durées d'utilité des actifs sont évaluées annuellement. Les changements d'estimations comptables, le cas échéant, sont comptabilisés de manière prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût après déduction du cumul des amortissements et des pertes de valeur comptabilisées. La société amortit les immobilisations incorporelles sur une base linéaire sur leur durée d'utilité. La durée d'utilité est d'au plus 10 ans pour les logiciels et de 60 ans à 100 ans pour les droits fonciers, selon la durée contractuelle des accords sous-jacents. Les logiciels en cours de développement ne sont pas amortis, car ils ne sont pas disponibles aux fins d'utilisation.

Les méthodes d'amortissement et les durées d'utilité des actifs sont revues annuellement. Les changements d'estimations comptables sont comptabilisés de manière prospective.

DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité déterminée sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'elles pourraient s'être dépréciées. La dépréciation est évaluée à l'échelle de l'UGT, soit le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des rentrées de trésorerie indépendantes. Une perte de valeur est comptabilisée en résultat lorsque la valeur comptable de l'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'UGT diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Une perte de valeur peut être reprise en totalité ou en partie s'il existe une indication objective qu'un changement de l'estimation utilisée pour établir la valeur recouvrable estimative est justifié. La reprise d'une perte de valeur ne doit pas excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite de la dotation aux amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée relativement aux actifs lors d'exercices antérieurs.

PROVISIONS

La société comptabilise des provisions :

- i) lorsqu'il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé;
- ii) lorsqu'une sortie d'avantages économiques sera probablement nécessaire pour éteindre l'obligation;
- iii) lorsqu'une estimation fiable de l'obligation peut être faite.

Lorsque l'effet est significatif, le montant des provisions est établi en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au moyen d'un taux avant impôt reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. Lorsque l'actualisation est utilisée, l'augmentation de la provision découlant du passage du temps est comptabilisée dans la charge d'intérêts.

ÉVENTUALITÉS

Un passif éventuel désigne une obligation possible et un actif éventuel désigne un actif possible découlant d'événements passés et dont l'existence est confirmée uniquement si un ou plusieurs événements futurs qui ne sont pas entièrement contrôlés par la société se produisent effectivement ou ne se produisent pas. Un passif éventuel peut également consister en une obligation actuelle découlant d'événements passés, mais qui n'est pas comptabilisée parce qu'il est peu probable qu'une sortie de ressources économiques sera requise pour régler l'obligation ou qu'il n'est pas possible d'évaluer l'obligation de façon suffisamment fiable.

Ni des passifs éventuels ni des actifs éventuels ne sont comptabilisés dans les états financiers consolidés. Cependant, un passif éventuel est indiqué, sauf si la probabilité qu'il en résulte une sortie de ressources est faible. Un actif éventuel est indiqué lorsqu'une rentrée d'avantages économiques est probable.

Pour évaluer le degré de probabilité des éventualités, la direction doit exercer son jugement quant au risque de perte éventuelle. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La société classe ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale. Les actifs financiers sont classés comme suit : comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Le classement est fondé sur le modèle économique de la société pour la gestion des actifs financiers et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Les actifs financiers sont évalués au coût amorti si :

- i) l'actif financier est détenu en vue de percevoir des flux de trésorerie contractuels;
- ii) les flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ne représentent que des versements de capital et d'intérêts.

Tous les autres actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

Coût amorti

Les instruments financiers comptabilisés au coût amorti sont évalués initialement à la juste valeur et sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement évalués à la juste valeur et les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs ou de passifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont ajoutés à la juste valeur de ces actifs ou passifs au moment de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction liés à la dette à long terme sont amortis sur la durée du passif financier auquel ils se rapportent selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La dette à long terme et les actions privilégiées de la société sont présentées après déduction des coûts de transaction qui s'y rapportent.

Compensation des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté à l'état consolidé de la situation financière :

- i) lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés;
- ii) si la société a l'intention de régler sur une base nette ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Décomptabilisation d'instruments financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés :

- i) lorsque les droits aux flux de trésorerie liés à l'actif ont expiré ou ont été transférés;
- ii) lorsque la société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les passifs financiers sont décomptabilisés à l'extinction, à l'annulation ou à l'expiration de l'obligation.

Hiérarchie des justes valeurs

La société a recours aux prix cotés s'ils sont disponibles pour estimer la juste valeur. Elle utilise également des modèles comprenant des données du marché observables ainsi que des facteurs propres à la transaction. Les actifs et les passifs financiers sont classés dans la hiérarchie des justes valeurs selon le plus bas niveau d'importance des données utilisées pour l'établissement de la juste valeur. Le jugement de la direction sur l'importance d'une donnée en particulier peut avoir une incidence sur son classement dans la hiérarchie des justes valeurs.

Cette hiérarchie se présente comme suit :

- Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (p. ex., des prix) ou indirectement (p. ex., des dérivés de prix).
- Niveau 3 : données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La société comptabilise les achats et les ventes d'actifs financiers selon le principe de comptabilisation à la date de règlement. En vertu de ce principe, un actif est constaté à la date à laquelle la société le reçoit, et une cession d'actif est constatée à la date à laquelle la société livre l'actif. Tout profit ou toute perte découlant de cette cession est aussi constaté à cette date.

DÉPRÉCIATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

À chaque date de clôture, la société détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Si une telle indication existe, une perte de valeur est comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur d'actifs financiers comptabilisées au coût amorti correspondent à la différence entre le coût amorti et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés déterminée au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Une perte de valeur d'actifs financiers comptabilisée au coût amorti peut être reprise en totalité ou en partie s'il existe une indication objective qu'un changement du montant recouvrable estimatif est justifié. Le montant recouvrable révisé ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour des périodes antérieures.

AVANTAGES DE RETRAITE

La société participe, avec Canadian Utilities Limited et ses filiales, à un régime de retraite collectif à prestations définies agréé (le « régime collectif »). Les actifs du régime collectif de chaque entité participante ne sont pas gérés séparément et servent à verser des prestations de retraite à tous les participants au régime. Dans les circonstances, la société est tenue de comptabiliser le régime collectif à titre de régime à cotisations définies, pour lequel les cotisations sont passées en charges au fur et à mesure qu'elles sont versées. Les cotisations liées au coût des services rendus sont attribuées proportionnellement au plafond des gains ouvrant droit à pension de chaque société. Les cotisations liées à l'amortissement du passif non capitalisé sont attribuées proportionnellement au passif sur base de continuité attribué à chaque société et déterminé d'après les évaluations actuarielles aux fins de capitalisation qui ont été réalisées au 31 décembre 2015.

Les besoins minimaux de capitalisation du régime collectif englobent les cotisations liées au coût des services rendus et à l'amortissement du passif non capitalisé déterminés par l'actuaire. La société n'a aucune autre obligation à l'égard du régime collectif que celle de répondre aux besoins minimaux de capitalisation de ses filiales. Advenant un retrait du régime collectif ou une résiliation du régime collectif, les sociétés demeureront tenues de cotiser au régime collectif si la réglementation sur les régimes de retraite l'exige.

La société participe, avec Canadian Utilities Limited et ses filiales, à des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi ainsi qu'à un régime de retraite collectif à prestations définies non agréés. Ces régimes sont gérés conjointement, et la société comptabilise ses obligations au titre de ces régimes. Le coût des prestations est établi selon la méthode des unités de crédit projetées et reflète les hypothèses les plus probables de la direction quant à la progression des salaires, à l'âge de départ à la retraite des salariés et aux coûts prévus des soins de santé. La société consulte des actuaires qualifiés pour la formulation des hypothèses utilisées pour estimer les obligations au titre des avantages de retraite et le coût des régimes pour la période.

Les obligations au titre des prestations constituées à la date de clôture sont déterminées au moyen d'un taux d'actualisation qui reflète les taux d'intérêt du marché. Les taux sont équivalents à ceux qui s'appliquent aux obligations de sociétés de grande qualité dont les montants et les échéances correspondent aux paiements prévus au titre des prestations.

Dans le cas des régimes de retraite à prestations définies non agréés, la cotisation de la société est fixée selon un pourcentage du coût total des régimes.

Dans le cas du régime de retraite à prestations définies non agréé et des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi, les profits et les pertes découlant de la modification des hypothèses, y compris le taux d'actualisation du passif et les taux de rémunération futurs, utilisées pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils se produisent. Ces profits et pertes sont ensuite immédiatement virés directement aux résultats non distribués.

Les cotisations patronales aux régimes de retraite à cotisations définies sont passées en charges à mesure que les services sont rendus par les membres du personnel.

En ce qui a trait aux régimes de retraite à prestations définies non agréés et aux régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des services sont comptabilisés comme charge dans les salaires, traitements et avantages, et la charge d'intérêts nette, dans la charge d'intérêts. Le coût des avantages de retraite dans le cadre des régimes de retraite à prestations définies agréés et des régimes de retraite à cotisations définies est inscrit en charges dans les salaires, traitements et avantages. Les coûts des services passés sont comptabilisés immédiatement en résultat dans la période au cours de laquelle une modification ou une réduction est apportée au régime. Lorsque le coût des avantages de retraite liés aux services rendus par les employés peut être rattaché à la construction d'un actif et satisfait aux critères de comptabilisation, il est incorporé au coût des immobilisations corporelles ou incorporelles auxquelles il se rapporte.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les transactions entre parties liées conclues dans le cours normal des activités sont évaluées à la valeur d'échange. Les transferts d'actifs entre entités sous contrôle commun sont évalués à la valeur comptable.

CONVERSION DES DEVICES

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

NORMES ET INTERPRÉTATIONS COMPTABLES QUI N'ONT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉES

L'adoption de certaines nouvelles normes ou interprétations ou de certaines normes ou interprétations révisées publiées par l'IASB ou par l'IFRIC n'était pas obligatoire pour la période à l'étude. Les normes publiées, mais non encore en vigueur qui, de l'avis de la société, sont susceptibles d'avoir une incidence significative après leur adoption sur les états financiers consolidés ou sur les informations à fournir dans les notes sont décrites ci-après.

Norme	Description	Date d'entrée en vigueur
IFRS 15 <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i>	<p>Cette norme remplace IAS 18 <i>Produits des activités ordinaires</i> et les interprétations connexes. Elle fournit un cadre permettant de déterminer le moment de la comptabilisation des produits des activités ordinaires et le montant à comptabiliser. La norme s'applique aux nouveaux contrats établis à compter de sa date d'entrée en vigueur ainsi qu'aux contrats existants qui ne sont pas encore clos à la date d'entrée en vigueur.</p> <p>La société est partie à de multiples contrats conclus avec des clients qui seront touchés par la nouvelle norme. Elle a mis sur pied un groupe de travail pour passer en revue l'adoption d'IFRS 15. Des séances de formation ont été offertes aux employés, aux hauts dirigeants et au comité d'audit, et continueront de l'être, afin d'améliorer leur connaissance de la norme et de ses effets et de les rendre plus vigilants à l'égard de celle-ci. Des exposés de position sur des différences concernant des sujets particuliers dans la nouvelle norme sont quasi-achevés et font l'objet de discussions avec l'auditeur externe de la société. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura cette nouvelle norme sur les systèmes informatiques d'information financière et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.</p>	<p>Applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La société n'adoptera pas cette norme par anticipation.</p>
IFRS 16 <i>Contrats de location</i>	<p>Cette norme remplace IAS 17 <i>Contrats de location</i> et les interprétations connexes. Elle introduit une nouvelle méthode de comptabilisation des contrats de location qui exige que le preneur comptabilise des actifs et des passifs pour les droits et obligations créés par les contrats de location. La norme exige l'inscription à l'état de la situation financière de la plupart des contrats de location par le preneur, éliminant la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Cependant, les directives sur la comptabilisation par le bailleur demeurent similaires aux directives antérieures, et la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement est maintenue.</p> <p>La société a élaboré un plan de projet détaillé aux fins de l'évaluation et de la mise en œuvre de la nouvelle norme, et un groupe de travail a été formé pour en étudier les répercussions.</p>	<p>Applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La société n'adoptera pas cette norme par anticipation.</p>